PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial Bureau des procédures environnementales et foncières

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE Société SOREPRIM à HERIC

Par arrêté préfectoral n° 2021/ICPE/106 en date du 8 avril 2021 une enquête publique est ouverte à la mairie de Héric, pendant une période de 17 jours du lundi 3 mai 2021 à 9 h au mercredi 19 mai 2021 à 17 h 30, portant sur la demande présentée par la société SOREPRIM en vue de l'implantation d'un entrepôt logistique à Héric, parc d'activités Erette Grand'haie, avenue des Frères Lumière.

Cet établissement est soumis à autorisation sous les rubriques n° 1510-1, 1530-1, 1532-1, 2662-1,2663-1-a et 2663-2-a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Monsieur Luc CROSSOUARD, technico-commercial en production végétale en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de Héric, les observations du public aux dates et heures ci-après :

—lundi 3 mai 2021 de 09H à 12H30 — lundi 10 mai 2021 de 14H à 17H30 — mercredi 19 mai 2021 de 14H à 17H30

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête et les avis obligatoires des autorités administratives sera mis en ligne sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (www.loire-atlantique.gouv.fr) et déposé en mairie de Héric où il sera également accessible sur un poste informatique. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur un registre ouvert à cet effet en mairie.

Celles-ci pourront également être adressées, par voie postale, au commissaire enquêteur à la mairie de Héric (12, rue de l'Océan - 44810 Héric) ou par voie dématérialisée dès l'ouverture de l'enquête à l'adresse suivante : enquete.soreprim@orange.fr. La taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant la stricte période de l'enquête seront pris en compte et mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de la Loire-Atlantique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Héric pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la Société SOREPRIM 11 rue de la Santé 35000 RENNES.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté d'autorisation délivré par le préfet de Loire-Atlantique assorti de prescriptions d'exploitation, ou un refus.